LE P'TIT SABLONNAIS

Avril 2023
Numéro 41

WWW.COMMUNE-SABLONS.FR
MAIRIE DE SABLONS
PANNEAU POCKET :
MAIRIE DE SABLONS

MAIRIE

04.74.84.22.18
SABLONS.MAIRIE@WANADOO.FR

LUNDI: 8H-12H ET 14H-18H
MARDI: 8H-12H
MERCREDI: 8H -12H ET 14H-17H
JEUDI: 8H-12H ET 14H-18H
VENDREDI: 8H-12H ET 14H-17H

MEDIATHEQUE "L'ILE AUX LIVRES"

09.66.80.15.33

LUNDI : 16H30-18H30
MERCREDI : 10H-12H ET 14H30-18H30
SAMEDI : 10H-12H

DECHETTERIE

06.12.72.11.04

LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI : 14H-18H
JEUDI : 9H-12H
SAMEDI : 9H-12H/14H-18H

Édito du Maire

Chères Sablonnaises, chers Sablonnais,

Le P'tit Sablonnais revient dans vos boîtes aux lettres. Au temps de la dématérialisation, la commune tient à venir à votre rencontre au travers de ce format papier afin de ne pas rompre le lien qui nous unit tous !

Vous trouverez dans cette édition, les actualités en cours et les informations récurrentes du point de vue administratif.
J'attire votre attention sur le passage en niveau 2 d'alerte sécheresse qui implique d'ores et déjà des restrictions dans l'usage de la ressource en eau et cela n'est pas de bon augure pour un été qui s'annonce sous tension. Je compte sur vos gestes quotidiens pour préserver un bien très cher : l'eau !

L'actualité m'amène également à dire quelques mots de la zone industrialo-portuaire Salaise/Sablons dite zone Inspira.
Inspira est un site industriel bénéficiant de nombreux atouts en termes de multimodalité qui a été conçu et travaillé de longue date avec l'objectif d'attirer des projets vertueux devant au final créer 3000 emplois.
La récente annulation de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) faisant suite au recours de l'association « Vivre Ici Vallée du Rhône Environnement » nécessitera une reprise complète des dossiers réglementaires, notamment sur la partie sablonnaise de la zone. En l'état de nouvelles orientations restent à définir et cela ne pourra passer que par une véritable concertation associant les habitants et les acteurs locaux.

Le bien vivre ensemble est une priorité pour la commune et je souhaite que l'été et les festivités qui s'annoncent permettent de continuer à développer cet esprit.

Bien à vous.

Votre maire
Laurent Teil

Informations administratives

Vos démarches en ligne :

https://passeport.ants.gouv.fr/vos-demarches pour toutes les demandes de carte d'identité et passeport (renouvellement, première demande, perte ...) La commune de SABLONS n'a pas l'agrément et ne dispose pas de formulaire papier.
https://immatriculation.ants.gouv.fr : pour toutes les démarches du certificat d'immatriculation (duplicata, cession, changement de nom ou de titulaire, vol, perte...)
https://permisdeconduire.ants.gouv.fr : pour tout ce qui concerne les démarches liées au permis de conduire (extension, duplicata, validation, renouvellement...)

Le Pacte Civil de Solidarité (PACS) :

Depuis le 01 novembre 2017, les futurs partenaires peuvent conclure un PACS en mairie (loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016). Les dossiers sont disponibles en mairie. L'enregistrement du PACS se fera uniquement sur rendez-vous et en semaine.

Don du sang :

La prochaine collecte de don du sang est programmée pour le MERCREDI 10 MAI après-midi. Nous vous remercions par avance pour votre participation.

Recensement citoyen :

Les jeunes (filles ou garçons) nés en janvier, février et mars 2007, doivent se faire recenser à compter de leur date d'anniversaire (16 ans) et jusqu'au 30 juin 2023. Cette démarche obligatoire peut être faite par un des parents ou par le jeune lui-même. Le(s) livret(s) de famille et une pièce d'identité seront demandés lors du recensement.
Le recensement est obligatoire et il permet d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).
Il est rappelé que l'attestation qui sera remise est obligatoire pour s'inscrire aux examens (BEP, baccalauréat, BSR, permis de conduire, ...) ou concours administratifs organisés par l'administration française.
Le recensement permet à l'administration de vous inscrire automatiquement sur les listes électorales à 18 ans. Vous pourrez alors voter dès l'âge de 18 ans, sans faire d'autres démarches.

Incivilités :

Il est encore très fréquent que les agents du service technique soient amenés à ramasser les déjections canines le long des voies communales. Aussi dans le respect de chacun : piétons, poussettes, enfants en bas âge, il est demandé à chaque propriétaire de chien de veiller à ramasser les déjections de son animal. Des distributeurs de sacs pour déjections sont à votre disposition sur la commune.

Feux de végétaux :

En cette saison où la tonte des pelouses et l'entretien des jardins et espaces verts sont d'actualité, nous nous devons de vous rappeler que selon l'arrêté préfectoral n° 2013-322-0020, le brûlage de déchets verts, des végétaux coupés ou sur pieds, quelque que soit leur teneur en humidité, à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel, est interdit sur l'ensemble du département de l'Isère, en application des dispositions du Code de l'Environnement et du Règlement Sanitaire Départemental. Ceci couvre les incinérations des végétaux issus de l'entretien des jardins et des espaces ou domaines publics ou privés.
Les incinérations de végétaux entrepris par les agriculteurs et les forestiers dans le cadre de leur activité professionnelle, ainsi que celles qui sont réalisée au titre de l'obligation légale de débroussaillement prescrites par le Code Forestier ne relèvent pas du présent arrêté.

Réglementation nuisance sonore :

Avec l'arrivée du beau temps, les travaux de jardinage reprennent et pour éviter de dégrader vos relations avec votre voisinage, il y a lieu de respecter la réglementation sonore mentionnée dans l'arrêté préfectoral n°97-5126 en date du 31 juillet 1997 : les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculture, tronçonneuse, perceuse, scie, etc ;.. ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :
-Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
-Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
-Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Élagage des haies :

Constat est fait que de nombreuses haies débordent sur le domaine public, voir sur les trottoirs ce qui peut se révéler dangereux pour la sécurité en entravant la circulation des piétons et véhicules et en réduisant la visibilité. Afin d'éviter ces difficultés, la commune rappelle aux propriétaires riverains qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations en bordure de domaine public. La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait. Pour les particuliers, il n'y a pas de loi qui interdit de tailler les haies toute l'année, toutefois la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) recommande fortement de ne pas élaguer ni tailler les haies et les arbres dès le 15 mars car cela nuit à la nidification des oiseaux (entre mars et juillet) et à la biodiversité. Il est donc conseillé de procéder à deux tailles par an : à la fin de l'hiver et la fin de l'été. Les riverains doivent obligatoirement :

- Élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres
- Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF...)
- Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public
- Les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.

Pour information, le maire peut le cas échéant contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et plantations en lui adressant une injonction de faire.

Cette revue est imprimée sur du papier recyclé.

Actualités

Conseil Municipal des enfants (CME)

Le nouveau Conseil Municipal des enfants a démarré son mandat très impliqué dans les réunions. La première action a été l'organisation d'une matinée nettoyage le 1er avril avec la récolte de mégots en quantité énorme, de papier dont des cartes à gratter mais aussi des cannettes, des bouteilles plastiques et du verre. Il est à souligner que beaucoup de déchets ont été récoltés au bord du Rhône déjà dans l'eau... Le CME se prépare à aller à Paris le 14 juin pour visiter le Sénat invité par Guillaume Gontard, sénateur de l'Isère. Ils vous donnent rendez-vous le dimanche 10 septembre pour la 3ème édition des Déplacements Doux. Vous pourrez les voir lors des commémorations.

Convention avec l'association le Trichodrome

La commune a signé une convention avec l'association « Le Tichodrome, centre de sauvegarde de la faune sauvage » pour la prise en charge de la faune sauvage en détresse. Ce centre recueille environ 1 800 à 2 000 animaux d'une centaines d''espèces différentes par an et répond également à une très grande sollicitation du public. Il s'agit de la seule structure habilitée à recueillir la faune sauvage blessée sur le département de l'Isère. Les animaux sauvages blessés ou malades sont, dans la mesure du possible, soignés et relâchés à nouveau dans la nature. Le Tichodrome est ouvert 7j/7, y compris les jours fériés. Une permanence téléphonique est assurée 7j/7. Coordonnées de l'association : 04 57 13 69 47 - 215 chemin des Carrières Lieu-dit "Champrond" 38450 Le Gua.

Logement du gardien

Le logement du gardien du Centre Socioculturel a été rénové et remis aux normes. Il sera mis à disposition d'un futur gardien qui assurera la sécurité et l'entretien des lieux. Il est à noter qu'une grande disponibilité sera demandée. Toutefois, les candidatures seront étudiées afin de pourvoir au poste courant septembre.

Les Ateliers mémoires

Les ateliers « mémoire » proposés depuis le 10 Janvier 2023 tous les mardis après-midi de 14h à 15h30 (sauf pendant les vacances scolaires), accueillent régulièrement plus de 12 personnes par séance.
Ils se déroulent au Centre Socioculturel,rue César Geoffray à Sablons dans la salle de conférences au rez-de-chaussée et sont animés par Marie-Noëlle Revoil dans une ambiance agréable et conviviale.
Moments d'échanges et de jeux, par excellence, ces ateliers « mémoire » ont pour but de proposer des activités de stimulation cognitive et un entraînement à la mémorisation. Ils comportent des exercices ludiques et pratiques visant à stimuler les différentes formes de mémoire (ancienne, immédiate, visuelle, auditive et logique) ainsi que l'imagination.
Devant leur succès et l'affluence record, la place étant limitée, une inscription préalable en mairie est conseillée au risque de ne pas pouvoir y participer.

La Journée Bleue 2023

La 3ème édition de la Journée Bleue aura lieu le 7 octobre 2023 de 10 h à 17 h au Centre socioculturel de Sablons et proposera comme les autres années des animations tous publics et des stands d'information divers avec une dizaine d'intervenants.
On vous attend nombreux pour découvrir le programme et profiter encore une fois de la Réalité Virtuelle avec 3 films choisis spécialement pour l'occasion.

Expositions à la Médiathèque

« Hommage à la femme » de Laurent Hutinet

Une exposition photographique une peu particulière intitulée « Hommage à la femme » a été proposée du 13 mars au 17 avril dans la salle de conférence du Centre Socioculturel de Sablons aux heures d'ouverture de la médiathèque rencontrant un vif succès auprès du public.
Membre du Photo Club Salaisien, Laurent Hutinet présentait là un travail tout à fait exceptionnel mêlant dans un savant dosage de création, le hasard, la technique et l'art. La série de photographies exposées immortalise le moment magique où la goutte d'eau rencontre la surface calme et plate d'eau du récipient et gicle formant au hasard une danseuse, un enfant, une promeneuse à ombrelle….
Pendant 3 demi-journées il a accueilli les élèves de l'école élémentaire très intéressés pour une démonstration technique de son travail. Ce dont nous le remercions vivement.

Exposition de peinture « En chemin » de Patrick Blanchon et ses élèves de l'atelier

Après le succès de son exposition de l'année dernière, Patrick Blanchon, artiste peintre du territoire, a souhaité revenir dans nos locaux en proposant une nouvelle exposition de peinture baptisée « En chemin » qui se déroulera du 6 au 27 mai prochain au Centre Socioculturel de Sablons aux heures d'ouverture de la médiathèque.
Cette fois il sera accompagné d'un petit groupe d'élèves de son atelier de Roussillon et présentera avec eux une quarantaine d'œuvres.
Pendant 3 demi-journées il recevra les élèves de l'école élémentaire pour leur présenter son travail et échanger avec eux. Ce dont nous le remercions par avance vivement.

Vie locale

Dissolution du SIDESS et collecte des ordures ménagères

Monsieur le Maire vous informe que le conseil municipal a décidé à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré de confirmer la délibération n° 2018-23 du 05 mars 2018 c'est-à-dire l'approbation de la dissolution du Syndicat intercommunal de la Déchetterie du site Sablons – Serrières – Chanas.
Par mesure de sécurité, il est rappelé que les poubelles doivent être sorties au plus tôt la veille du ramassage des ordures ménagères et rentrées dès que possible après la collecte. En effet il est constaté que de nombreuses poubelles restent plusieurs jours sur les trottoirs causant une gêne pour les piétons, poussettes, PMR et par grand vent sont renversées risquant de provoquer un accident.

De nouvelles orientations pour Inspira

La nouvelle équipe politique et technique de Sylvie DEZARNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de la zone industrialo portuaire de Salaise Sablons, est à pied d'œuvre pour relancer le projet Inspira et intégrer toutes les données qui permettront d'en faire un parc industriel innovant et respectueux des enjeux environnementaux.
En actant la décision juridique qui confirme que le projet initial était trop consommateur en eau, mais en s'appuyant sur l'intérêt majeur à faire de la multimodalité l'une des réponses pour réduire l'impact du trafic et de la pollution atmosphérique, elle engage ses équipes vers le déploiement de solutions factuelles et pragmatiques : station Hydrogène pour décarboner le transport, renforcement de l'analyse de la qualité de l'air, développement de la multimodalité auprès des industriels, réutilisation des eaux usées pour les besoins en eau industrielle, verdissement et plantation d'arbres.
Ces nouvelles orientations seront dessinées en associant étroitement les habitants et les forces vives locales au travers d'une véritable concertation.
Inspira, labellisé Iso 14001 se veut vertueux en intégrant les principes de l'économie circulaire, de la multimodalité et de l'économie des ressources qui sont le gage du respect des engagements prévus par la charte.

Pour l'histoire, 9 kms c'est la distance que parcourait Anne Dangar (1885-1951) à pied, pour rejoindre la Poterie des Chals depuis Moly-Sabata, une marche nécessaire pour relier la peinture et la poterie, Sablons et Roussillon.

Dans la tradition des collaborations développées à Moly-Sabata associant peinture et céramique, artiste et potier(e) conçoivent chaque année une œuvre, tout en partageant leur technique et leur sensibilité avec les écoles.

Ce programme concerne huit classes : l'école maternelle de Sablons, l'école d'Agnin et l'école de Clonas-sur-Varèze, de la maternelle au CM2, soit près de 160 enfants.
Hugo Capron, peintre, vivant à Dijon, et Estelle Richard, potière, vivant à Saint-Sauveur-en-rue ont conçu et animé les ateliers, accompagnés par Virginie Retornaz, chargée de l'action culturelle, à Moly-Sabata.
Les artistes ont travaillé 80 heures chacun, dont 72 heures en classe, aux côtés des enfants. Chaque classe a accueilli les deux artistes durant 5 séances avec une séance menée en commun par les deux artistes.

Neuf Kilomètres donne l'occasion aux enfants de croiser la pratique de la peinture et du dessin avec celle du modelage de l'argile.

Avec Estelle Richard, les enfants ont modelé des tampons et façonné des carreaux en terre, ils les ont décorés avec des engobes colorés. Les objets en terre ont été cuits dans le four de cuisson céramique de Moly-Sabata. Avec Hugo Capron, ils ont découvert la technique traditionnelle de l'estampe ou du monotype à l'aide d'encres de couleurs, de bougies et de plaques de plexiglas.

La restitution de l'ensemble des ateliers est présentée comme pour chaque édition à Moly-Sabata, lors d'une ouverture publique à laquelle toutes les classes sont conviées. L'ouverture durant deux weekends permet à un large public de venir visiter les lieux.

La production personnelle de Hugo Capron, qui a vécu deux mois en résidence à Moly-Sabata, est exposée à cette occasion. Une bourse de 1000 € lui a permis de réaliser un ensemble de 10 tableaux et une mosaïque en carreaux de faïence émaillés, dans la série des Arcs en ciel. Le format de cette résidence est spécifique et donne à l'artiste choisi le temps de se consacrer à une production personnelle. Une collaboration spontanée est née avec Estelle qui a tourné des pièces en terre pour Hugo et lui a révélé les exigences de la céramique.

Cette action culturelle est ainsi fondamentalement basée sur la collaboration : entre les artistes et les enseignantes, les acteurs culturels et les partenaires du PLEAC, et avec le soutien des communes, qui aident à l'achat du matériel et des fournitures.

Les trois écoles qui ont participé ont rencontré en amont les artistes, ont eu une journée de formation avec eux, ont bénéficié d'une coordination permanente avec Moly-Sabata pour mettre au point les interventions, les plannings, l'achat des fournitures. Ce qui compte c'est l'engagement des écoles et des enseignants, des artistes bien sûr, pour que tout ce travail commun aboutisse.

Pour Moly-Sabata, Neuf Kilomètres et les autres actions d'éducation artistiques menées en collège, lycée, comme Second degré avec la MFR de St Barthélémy, et bientôt en lien avec des structures s'adressant à des publics adultes du territoire, illustrent bien la vocation de transmission qui est toujours vivante sur ce site depuis ... Anne Dangar !

Chasse aux œufs

2ème édition

Le dimanche 9 avril 2023 a eu lieu la Chasse aux œufs de Pâques le long du quai du Rhône à Sablons !
Un franc succès pour cette deuxième édition avec une cinquantaine de petits gourmands partis à la recherche d'œufs en chocolats.
La matinée s'est terminée par un verre de l'amitié très convivial offert par la mairie.
Nous remercions les participants et les invitons à revenir l'an prochain !

Mot de l'opposition

Mardi 23 mars dernier le conseil municipal a voté pour le déclassement du chemin communal du chemin de fer pour créer une voie ferrée desservant la zone INSPIRA.
Sur 17 votants : POUR : 9 - CONTRE : 5 - ABSTENTIONS : 2 - BLANC : 1.
Nous déplorons ce résultat mais il montre le doute de plus en plus grand des membres du conseil sur le bien-fondé du projet INSPIRA en l'état, et la responsabilité du conseil municipal, par ce vote, sur l'avenir de SABLONS est très importante. Nous ne sommes pas contre un développement du transport ferroviaire bien pensé mais contre le projet INSPIRA tel qu'il est proposé :
-L'installation du groupe Charles André (5000 camions) impactera SABLONS et le trafic routier sera plus important. Les « bouchons de SABLONS » déjà très gênants seront décuplés ! N'est-il pas du devoir de la mairie de stabiliser ce flux de véhicules à défaut de ne pouvoir le diminuer ? Et tout cela pour 20 nouveaux emplois prévus ?
-L'installation de sites SEVESO supplémentaires. Déjà 16 sites SEVESO Seuil Haut (sur 35en Isère) sont situés sur OSIRIS et INSPIRA. En voulons-nous plus ?
-L'utilisation non raisonnable de l'eau des nappes phréatiques. A l'heure où le problème de l'eau est essentiel, ce projet n'appartient-il pas à une époque révolue ?
Les conséquences néfastes pour SABLONS seraient nombreuses :
-Valeur des terrains : INSPIRA se trouve face à la seule zone constructible de SABLONS (Quartier MONCEY)
-Disparition progressive des terres agricoles. (125 ha pour INSPIRA)
-Nombreuses pollutions supplémentaires (eau, air, sol, ...) au détriment de notre santé.
-Dangers dus aux produits stockés (9000 tonnes d'engrais autorisées sur INSPIRA alors qu'il y en avait 2750 t à BEYROUTH lors de l'explosion dramatique et 300 t à Toulouse (AZF)).
Est-ce que sérieusement les Sablonnais désirent le développement de leur commune en ces termes ? Nous ne le pensons pas. Surtout qu'à chaque fois que des experts, tous nommés pour l'excellence de leurs compétences ont étudié le dossier Inspira (les 3 commissaires enquêteurs en 2018, les rapporteurs et juges du tribunal administratif en 2021 et 2023), ont TOUS rendu des avis ou jugements qui remettent en cause la poursuite du projet Inspira. Une prise de conscience est nécessaire. Notre responsabilité à ce sujet est très grande et nous avons la possibilité ensemble de faire changer les choses pour notre avenir. Pour toute information nous sommes à votre disposition.